

MONSANTO Europe S.A.

Fiche de Données de Sécurité Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Roundup® Ultra

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable

Synonymes

Néant

Société

MONSANTO Europe S.A., Haven 627, Scheldelaan 460, B-2040, Anvers, Belgique

Téléphone: +32 (0)3 568 51 11, **Fax/Télécopieur:** +32 (0)3 568 50 90

MONSANTO Europe S.A., Avenue De Tervuren, 270-272, 1150, Brussels, BE

Téléphone: +32 (0)2 776 41 11, **Fax/Télécopieur:** +32 (0)2 776 40 40

Numéros d'urgence

Téléphone: Belgique +32 (0)3 568 51 23

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

Sel d'isopropylamine de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'isopropylamine de glyphosate}

Composition

Composants	No. CAS	No. EINECS/ ELINCS	% pondéraux (approximatif)	Symboles EU & phrases R des composants
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0	254-056-8	41,5	
Surfactant			16	
Eau	7732-18-5	231-791-2	42,5	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau, contact avec les yeux

Contact avec les yeux, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Contact avec la peau, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Inhalation, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Effets possibles sur l'environnement

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à grande eau.
Si possible, retirer les lentilles de contact.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, montres et bijoux contaminés.
Laver la peau atteinte à grande eau.
Laver les vêtements avant réutilisation.

Inhalation

Transporter à l'air libre.

Ingestion

Faire boire de l'eau immédiatement.
NE PAS faire vomir sauf avis médical contraire.
Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Recommandations pour les médecins

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

Antidote

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

Aucun point éclair.

Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins possible d'eau afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (P_xO_y), oxydes d'azote (NO_x)

Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.
L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Précautions pour l'environnement

PETITES QUANTITÉS:

Peu de danger pour l'environnement.

GRANDES QUANTITÉS:

Réduire la dispersion au minimum.

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Prévenir les autorités.

Méthodes de nettoyage

PETITES QUANTITÉS:

Laver la zone contaminée à l'eau.

GRANDES QUANTITÉS:

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.

Creuser le sol fortement contaminé.

Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.
Voir la section 7 pour les types de conteneurs.
Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau.
Utiliser le moins possible d'eau afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les pratiques courantes dans l'industrie en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.
Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.
Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.

Entreposage

Température minimale d'entreposage: -15 °C
Température maximale d'entreposage: 50 °C
Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, aluminium, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre
Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.
Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.
S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.
Durée minimale de conservation: 5 ans.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'isopropylamine de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Surfactant	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Eau	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

Contrôles techniques

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Protection des yeux

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Protection de la peau

En cas de contact répété ou prolongé:
Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Jaunâtre - Brun
Forme:	Liquide
Odeur:	Terreuse
Point d'ébullition:	105,3 °C
Point éclair:	Aucun point éclair.
Densité spécifique:	1,17 @ 20 °C / 4 °C
Viscosité dynamique:	65 mPa·s
Solubilité:	Eau: Complètement miscible.
pH:	4,6 - 5,0 @ 80 g/l
Coefficient de partition (log Pow):	< 0,000 (principe actif)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans des conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

Matières à éviter/Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: > 5.000 mg/kg de poids corporel

Aucune mortalité.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50: > 5.000 mg/kg de poids corporel

Aucune mortalité.

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:

Rougeur, valeur moyenne de l'UE: 0,11

Gonflement, valeur moyenne de l'UE: 0,00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:

Rougeur de la conjonctive, valeur moyenne de l'UE: 1,11

Gonflement de la conjonctive, valeur moyenne de l'UE: 0,00

Opacité de la cornée, valeur moyenne de l'UE: 0,00

Lésions de l'iris, valeur moyenne de l'UE: 0,00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 7

Sensibilisation de la peau

Cobaye, test de Buehler:

Incidence positive: 0 %

N-(phosphonométhyl)glycine: {glyphosate}

Mutagénicité

Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:

Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Lapin, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: > 5.000 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Rat, oral, 3 mois:

Toxicité DSENO: > 20.000 mg/kg alimentation

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Carcinogénicité

Souris, oral, 24 mois:

Tumeur DSEO: > 30.000 mg/kg alimentation

Toxicité DSENO: ~ 5.000 mg/kg alimentation

Tumeurs: néant

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Rat, oral, 24 mois:

Tumeur DSEO: > 20.000 mg/kg alimentation

Toxicité DSENO: ~ 8.000 mg/kg alimentation

Tumeurs: néant

Organes/systèmes cibles: yeux

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 3 générations:

Toxicité DSENO: > 30 mg/kg de poids corporel

Reproduction DSENO: > 30 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles chez les parents: néant

Autres effets chez les parents: néant

Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant

Autres effets chez les jeunes: néant

Toxicité sur le développement/tératogénicité

Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel

Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite

Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant

Autres effets sur l'animal mère: survie réduite

Effets sur le développement: néant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité aquatique, poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: > 989 mg/L

Carpe commune (*Cyprinus carpio*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: > 895 mg/L

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, flux continu, CE50: 676 mg/L

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEb50 (biomasse): 150 mg/L

Toxicité aviaire

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5.620 mg/kg alimentation

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5.620 mg/kg alimentation

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 254 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 330 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 1.250 mg/kg de sol sec

N-(phosphonométhyl)glycine; {glyphosate}

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours

Koc: 884 - 60.000 L/kg

Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.

Brûler dans un incinérateur spécial à haute température contrôlée.

Éliminer comme déchet industriel dangereux.

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.

Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur.

Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets.

Éliminer comme déchet industriel non dangereux.

NE PAS réutiliser les conteneurs.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Non réglementé pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage UE (classification établie par le fabricant) - Classification du produit selon la Directive de l'UE sur les Pesticides 78/631/CEE.

Non classé comme dangereux.

Classification nationale - Luxembourg

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Classe C

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée selon la Directive 93/112 de l'UE.

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Prrière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-

® Marque déposée de la Société Monsanto ou de ses filiales.

Notes de fin de document:

- {a} Etiquetage UE (classification établie par le fabricant)
- {b} Etiquetage UE (Annexe I)
- {c} Classification nationale

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

La société MONSANTO ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT A LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.

00000005054